



SYNTHESE DE LA REUNION PUBLIQUE PLUI-H

Date: 14 décembre 2022

Lieu : Salle du Sénéchal, Toulouse

Horaire: 18h30 - 20h00

Format : hybride (réunion en présentiel retransmise en direct via la chaîne YouTube de Toulouse Métropole)



Intervenants

La réunion s'est tenue en présence de 2 élues ainsi que d'une cheffe de service de Toulouse Métropole :

- Annette Laigneau Vice-Présidente de Toulouse Métropole chargée de l'urbanisme et des projets urbains, Adjointe au Maire de Toulouse
- Karine Traval-Michelet Vice-Présidente de Toulouse Métropole chargée de l'habitat et du logement et Maire de Colomiers
- Marjolaine Cordier Cheffe de service planification urbaine à la direction de l'urbanisme de Toulouse Métropole

Des experts ont apporté leur analyse complémentaire sur des thématiques précises via des vidéos préenregistrées :

- Valéry Masson Responsable de l'équipe de recherche en climat urbain du Centre National de Recherche Météorologique (Météo France CNRM).
 - Thématiques : environnement, risque, santé.
- Christophe Doucet Directeur Planification et Eco-Mobilité à Tisséo Ingénierie. Thématique : mobilité.
- Marie Molinier Cheffe de projet démographe, Pôle cohésion sociale et attractivités à l'AUAT. Thématiques : démographie, population, habitat.

Participation

La salle du Sénéchal est aménagée pour accueillir 150 personnes assises. Une inscription préalable a été proposée. Sur les 150 personnes inscrites, environ 80 personnes ont participé à la réunion physique. 150 personnes se sont connectées à distance pour visionner la retransmission en direct sur Youtube. Sur les 150 connexions, environ 90 sont restées connectées tout au long de la réunion.

Equipe d'animation

Animatrices: Séverine Sanson, Manon Veyret

Régie Mobile et dispositif hybride : Equipe ETHICS Group





Sommaire

1.	Sy	nthèse des interventions : contexte, diagnostic du territoire & ambitions du futur PLUi-H	3
		etour sur le dispositif info'mobiles	
		agnostic du territoire et enjeux du futur PLUi-H	
	•	La démographie	
	•	Le logement	4
	•	Les transports	5
	•	L'économie	5
	•	La proximité	5
	•	L'agriculture	6
2. 0	Ques	stions posées par le public et éléments de réponse	8
á	a) Le	s questions posées en séance	8
ŀ	h) Le	es questions posées à distance	10





1. Synthèse des interventions : contexte, diagnostic du territoire & ambitions du futur PLUi-H

La réunion publique a permis de rappeler en introduction les grandes dates de la concertation publique. Ouverte depuis la délibération de prescription du 10 février 2022, la concertation prendra fin au moins 3 mois avant l'arrêt du projet de PLUi-H en conseil métropolitain afin de disposer du temps nécessaire à la rédaction d'un bilan des contributions.

Au 1^{er} semestre 2023, **5 ateliers à l'échelle métropolitaine** seront organisés pour concerter sur la traduction réglementaire du PLUi-H et ils seront suivis d'une réunion de restitution en visioconférence.

Les intervenantes ont insisté sur le fait que cette concertation est ouverte à tous les habitants des 37 communes concernées par le sujet. Les habitants peuvent s'exprimer sur des supports multiples : registre dématérialisé (site jeparticipe.metropole.toulouse.fr); registres papier en mairie, à la métropole, et dans les maisons de la citoyenneté, envoi de courriers.

a) Retour sur le dispositif info'mobiles

Cette rencontre a aussi permis de faire le bilan du premier dispositif de concertation mis en place sur le PLUi-H: les info'mobiles. L'objectif de ce type de dispositif étant d'aller au plus près des citoyens, et des acteurs éloignés du sujet, 24 rencontres ont été organisées sur le territoire métropolitain durant le mois de mars 2022. Les personnes rencontrées étaient invitées à laisser leur avis, mais aussi à répondre à un questionnaire sur des thématiques relatives au PLUi-H. Ce même questionnaire a été laissé en ligne sur le site jeparticipe.toulouse.métropole.fr jusqu'à la fin du mois de juin 2022.

Environ 1000 personnes ont répondu au questionnaire, avec un nombre équivalent de répondants hommes et femmes et un taux de participation de la part des habitants de Toulouse significatif de la part qu'ils représentent sur le territoire : 56 % des interrogés. De plus, quasiment toutes les communes de la métropole sont représentées au sein des communes de résidence des répondants. Pour autant, un écueil transparaît sur le taux de participation des jeunes qui est très faible par rapport à leur représentativité dans la métropole.

Le questionnaire proposé lors des info'mobiles permet de mettre en exergue que les habitants semblent plutôt satisfaits de leur logement (85 % de réponses positives). Concernant le mécontentement des habitants insatisfaits sur la thématique logement, il en ressort des sujets forts : le prix du logement, le manque de disponibilité, le manque de fonctionnalité par rapport aux usages, les nuisances et le manque d'espaces naturels.

Concernant le cadre de vie, le questionnaire fait ressortir un cadre de vie apprécié à + 80 %, notamment parce que les habitants ont indiqué qu'ils disposaient dans un périmètre facilement accessible à pied d'espaces verts, de services, de commerces et d'équipements publics de proximité. Néanmoins, les habitants ont demandé à la Métropole de développer des actions en matière d'environnement et de mobilité douce : amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, réduction des nuisances, développement des transports en commun, des énergies renouvelables, des espaces de nature.





b) Diagnostic du territoire et enjeux du futur PLUi-H

Une présentation du diagnostic du territoire a été réalisée sur la base de différentes thématiques afin d'illustrer l'aspect multidimensionnel du PLUi-H.

• La démographie

Sur la base d'une capsule vidéo de Marie Molinier, cheffe de projet Démographie à l'AUAT au sein du pôle cohésion sociale et attractivité, ainsi que de différentes infographies, les grandes tendances de la démographie à Toulouse ont été présentées. La population de la métropole est en évolution constante, tant par le nombre de naissances supérieur au nombre de décès et un nombre d'arrivées supérieur au nombre de départs. La métropole est donc très attractive, avec un public très jeune (1 habitant sur 3 a moins de 26 ans). Elle est composée de nombreuses familles avec un enfant mais les familles ont tendance à quitter la métropole lorsqu'ils ont un deuxième enfant. Il y a, par ailleurs, une importante population âgée. Les plus de 60 ans représentent plus de 20 % de la population totale et leur part continue d'augmenter. Enfin, 60 % des habitants de la métropole vivent à Toulouse, qui se caractérise par une population plus jeune et un parc de logements plus petits.

Les principaux enjeux du PLUi-H sur cette thématique :

- Accueillir les nouveaux habitants en offrant des logements, des équipements, des services mais aussi répondre aux besoins des habitants déjà installés sur la Métropole, sachant qu'un habitant sur 3 a moins de 26 ans ;
- Faire face au vieillissement de la population ;
- Assurer une répartition équilibrée de l'accueil des habitants sur le territoire métropolitain.

• Le logement

En 2018, on comptait 436 000 logements dans la métropole toulousaine, avec un taux de logements vacants de 7%, qui permet de répondre en partie au turn-over locatif, la vacance de longue durée (dite structurelle) étant très faible (moins de 1% des logements). On note la diversité du parc puisqu'il regroupe 41,5 % de locataires et 56,5% de propriétaires, un parc de logements collectifs majoritaire (70%), mais surtout dans la ville centre, qui compte plus de locataires et de petits et moyens logements. La production de logements s'est ralentie depuis 2018 mais le nombre de permis de construire délivrés reste important (avec en moyenne 9000 permis délivrés par an depuis 10 ans.¹) On constate une tension sur le marché de l'immobilier depuis 2016 avec des prix des logements en inadéquation avec le revenu des ménages et un besoin de logements locatifs sociaux encore trop insatisfait. En effet, en 2020, on observait 1 attribution de logement locatif social pour 6 demandes.

Les principaux enjeux du PLUi-H sur cette thématique :

- Accroître l'offre de logements afin de répondre à la demande et proposer des logements répondant aux attentes des habitants (qualité de vie, usages, prix et loyers en adéquation avec les ressources) ;
- Relancer la production de logements locatifs sociaux en baisse depuis la crise sanitaire et proposer une offre diversifiée répondant à tous les besoins en logements ;

¹ Un permis de construire délivré ne signifie pas nécessairement une nouvelle construction





- Répartir l'offre de logements sur le territoire et favoriser l'accession à la propriété à des prix abordables ;
- Développer fortement la rénovation globale et performante des logements existants

• Les transports

En ce qui concerne les transports, Christophe Doucet, Directeur Planification et Eco-Mobilité à Tisséo a répondu à un entretien préenregistré en vidéo afin de livrer les grandes tendances en matière de mobilité et de transport. Tisséo travaille avec la métropole pour mettre en adéquation le réseau de transport en commun avec les grands projets urbains tout en tenant compte du développement de la métropole.

Les principaux enjeux du PLUi-H sur cette thématique :

- Maitriser l'usage de la voiture et encourager les modes de déplacement alternatifs (vélo, marche);
- Prioriser et intensifier l'urbanisation dans les secteurs desservis par le réseau de transport en commun existant et futur afin de limiter l'étalement urbain et garantir la fréquentation et la viabilité des lignes de transports existantes.

L'économie

La Métropole compte 477 000 emplois au 1er janvier 2019 et a créé en moyenne 6000 emplois/ par an au cours des vingt dernières années. La crise de 2020 a eu un impact très fort mais l'économie montre des signes de reprises encourageants. Le taux de chômage de 8% est en baisse depuis 2013.

Toulouse a une très forte dynamique économique, notamment grâce à l'aéronautique, mais aussi un très grand nombre de petites entreprises. 9% du territoire de la métropole est dédié à l'activité économique. On y retrouve de grands secteurs majeurs (aéronautique, innovation, santé, artisanat, etc.). Les changements d'usages et des modes de travail poussent la métropole à réinterroger les zones commerciales de périphérie et les zones de bureaux vieillissantes, ainsi qu'à repenser ces espaces.

Les principaux enjeux du PLUi-H sur cette thématique :

- Diversifier et développer l'économie ;
- Créer les conditions favorables au développement des entreprises locales ;
- Prioriser la requalification et le renouvellement des espaces économiques existants.

La proximité

La métropole toulousaine compte 150 centralités de proximité où l'on retrouve des équipements publics, des services, des commerces et des logements à proximité immédiate. Ce type de centralités permet aux habitants d'avoir accès aux services dont ils ont besoin dans leur quotidien. La Métropole compte également 21 400 commerces et services de proximité de moins de 300m² de surface de vente et plus de 70 marchés de plein vent. Le commerce de proximité connaît une belle dynamique avec + 3,7 % de commerces de proximité depuis 2016. La crise sanitaire a renforcé la demande.





On retrouve aussi dans la métropole de nombreux équipements sportifs, de nombreux espaces naturels (avec 5 projets de grands parcs. On retrouve tout de même une tension dans les infrastructures scolaires qui peinent à satisfaire les besoins. Toulouse accueille également un patrimoine bâti porteur d'identité, classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (Basilique St Sernin, Canal du midi...), mais aussi plus ordinaire : cœurs de villages, édifices religieux...

Les principaux enjeux du PLUi-H sur cette thématique :

- Favoriser le commerce de proximité;
- Développer les espaces verts dans la ville et donner accès à un espace de nature de proximité pour chaque habitant ;
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti extraordinaire comme celui plus ordinaire.

• L'agriculture

Un quart du territoire de la métropole est composé d'espaces agricoles ; on dénombre 271 exploitations agricoles. Les exploitations sont moins nombreuses (baisse qui s'est stabilisée depuis quelques années) mais leur superficie augmente. La plupart d'entre elles exploitent en grandes cultures, mais on retrouve aussi du maraîchage. Ce secteur génère 5629 emplois et une activité économique importante. Il y a dans la région toulousaine une véritable opportunité d'accéder à une agriculture de qualité et de proximité. La métropole s'est d'ailleurs engagée dans un projet agricole alimentaire métropolitain pour mettre en réseau les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et favoriser ainsi, les synergies et l'agriculture de proximité.

Les principaux enjeux du PLUi-H sur cette thématique :

- Préserver à long terme la vocation du foncier agricole ;
- Renouveler les exploitations agricoles et pérenniser les installations grâce au maintien et au développement d'outils économiques viables ;
- Développer une agriculture de proximité au bénéfice des habitants de la Métropole.

• L'environnement, les risques et la santé

La Métropole compte une variété de milieux et d'écosystèmes: des paysages agricoles mais aussi des paysages urbains majoritaires et très hétérogènes: tissu pavillonnaire, entrées de ville à reconquérir, grands ensembles, noyaux villageois, zones d'activités commerciales, artisanales et industrielles... Le paysage est fortement marqué par la présence de l'eau avec la Garonne et ses affluents. Autour de ces paysages, on retrouve un grand nombre de milieux naturels et une biodiversité remarquable qui s'incarne avec la trame verte et bleue (ensemble des espaces qui contribuent à cette biodiversité). Pour que ces trames fonctionnent en réseau et qu'elles répondent à leur fonctionnalité écologique, il faut préserver les corridors qui relient les réservoirs naturels face à l'urbanisation et la ville. Outre leur richesse, ces milieux naturels ont une fonction d'adaptation aux changements climatiques avec des pouvoirs rafraîchissants et d'infiltration des eaux de pluie et ils jouent aussi un rôle social pour la métropole.

Valéry Masson, responsable d'équipe au Centre National de Recherche Météorologique, explique dans une vidéo les enjeux climatiques et les phénomènes d'îlots de chaleur urbain et de rafraîchissement de la ville. Les îlots de chaleurs sont des phénomènes météorologiques. Plutôt nocturnes, les îlots de chaleurs se forment lorsque la température de l'air ne diminue pas entre le jour et la nuit en centre-ville et crée, ainsi, des écarts





de température importants entre ville et périphérie à cause de l'imperméabilisation des sols. Le PLUi-H peut atténuer ces effets en réglementant l'urbanisation de la ville afin d'influencer le confort climatique local. Cette influence est relevée par les 70 stations météorologiques implantées par Météo France en collaboration avec Toulouse Métropole.

Au-delà de l'adaptation aux changements climatiques, il faut aussi prendre en compte différentes nuisances sur le territoire avec des risques naturels tels que les inondations (18 % du territoire est soumis à des risques d'inondation), le risque de ruissellement corollaire de l'imperméabilisation des sols, mais aussi des risques anthropiques avec 140000 personnes exposées au bruit et 7600 personnes exposées aux valeurs-limites de pollution de l'air.

Enfin, le PLUi-H s'inscrit dans le contexte de la Loi Climat et Résilience votée en août 2021. Une vidéo a présenté ce contexte et les grands objectifs de cette loi. Désormais, les territoires doivent préserver les sols en diminuant de moitié la consommation des terrains agricoles et naturels afin de protéger l'environnement, et l'activité agricole. Entre 2021 et 2031, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers doit être divisée par deux, puis cette réduction doit encore se renforcer pour atteindre, en 2050, zéro artificialisation nette. Pour y parvenir, il faut favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même, privilégier la proximité entre les logements et les transports en commun, renforcer les cœurs de quartiers, privilégier la reconstruction et la réutilisation de bâtiments désaffectés, mais aussi protéger et développer la nature en ville.

Les principaux enjeux du PLUi-H sur cette thématique :

- Réduire la consommation énergétique et la dépendance aux énergies fossiles : objectif de diminuer de 40 % les gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2008 et développer les énergies renouvelables ;
- Réduire l'exposition aux risques et nuisances des populations du territoire ;
- Protéger les milieux à forte sensibilité écologique, préserver la ressource en eau et restaurer les continuités écologiques ;
- Développer les bénéfices apportés par la Trame Verte et Bleue (rafraîchissement, cadre de vie, nature en ville...);
- Préserver et développer la nature en ville sous toutes ses formes.





2. Questions posées par le public et éléments de réponse

a) Les questions posées en séance

L'ANNULATION DU PLUI-H DE 2019		
Pourquoi le PLUi-H a-t-il été « retoqué » ? Qu'est ce qui va changer ?	L'annulation a été prononcée suite à la plainte d'un habitant qui a contesté un zonage qui limitait la constructibilité sur sa parcelle. Ce zonage avait été revu suite à la demande de plusieurs associations pour maintenir le caractère pavillonnaire. Le PLUi-H est un document d'intérêt général qui a été élaboré de manière collaborative par les 37 Communs composants la Métropole en oubliant les limites communales. C'est donc un projet collectif fait dans un temps record avec, néanmoins, quelques imperfections réglementaires.	
Il y a eu, en effet, des plaintes résultantes de cas particuliers. Il y a eu 11 plaignants sur 40 que le tribunal administratif a reconnu. Il y a eu 4 motifs d'illégalité. Le calcul des consommations foncières des espaces naturels et agricoles a été reconnu comme insincère. Le tribunal administratif a jugé la Métropole consommait trop d'espaces naturels par rapport à ce qui été annoncé dans le document, nuisant au fait de se projeter dans l'avenir. Je reconnais que c'est un travail très complexe qui doit se faire en coordination avec tous les maires. C'est ce qui est en train de se faire. Attention à ne pas sous-estimer la raison pour laquelle la Métropole a été retoquée sur son PLUi-H et ne parler que d'intérêts privés. Le tribunal administratif a pris de la hauteur et a regardé la cohérence du document par rapport à la loi. Il a jugé que nous consommions beaucoup trop d'espaces naturels, agricoles et forestiers.	Lors de la première élaboration du PLUi-H, il était nécessaire d'analyser quelle était notre consommation foncière sur les 10 ans qui précédaient. Nous avions 8 années de chiffres produits par les services de l'Etat, l'IGN, l'Institut national de l'information géographique et forestière. Il manquait 2 années de données mais l'IGN ne produit pas d'analyses tous les ans. La Métropole a donc prolongé les tendances pour les 2 années manquantes. Ce chiffre a été considéré comme insincère car trop extrapolé. Aujourd'hui, avec la Loi Climat et Résilience, il est nécessaire de diviser par deux cette consommation. - Quelques jours avant l'audience au Tribunal, l'IGN avait publié les chiffres qui confirmaient la tendance poursuivie par la Métropole. Le juge a indiqué que cela constituait un élément apporté trop tardivement. Finalement, c'était la preuve que les chiffres dits extrapolés correspondaient aux éléments constatés par l'IGN.	





ENVIRONNEMENT		
Le PLUi-H va être mis en place très rapidement. J'aimerais avoir des exemples de solutions concrètes qui vont être envisagées pour lutter contre les îlots de chaleur.	 - La Métropole n'attend pas la mise en place du PLUi-H pour mettre en place des îlots de fraicheur qui ont pour objectif de freiner les îlots de chaleur. - Lorsqu'un opérateur sollicite la Métropole, ou dans les projets d'aménagement, celle-ci veille à ce que le projet comporte des cœurs d'îlots, des espaces de pleine-terre etc. Ces derniers permettent de planter des arbres de hautes tiges et de limiter la construction. - Le PLUi-H est un outil qui aide dans la lutte contre les îlots de chaleur car c'est un outil réglementaire qui facilite les négociations avec les promoteurs. 	
Concernant le plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Toulouse-Blagnac qui date de 2007 et les données chiffrées datant de 2000/2003, au temps où les avions étaient de petits avions régionaux : en 2022, les chiffres sont complètement obsolètes, aussi bien en termes de surface qu'en termes de niveau de bruit. La Métropole pourrait-elle réactualiser ces chiffres ? Il est possible pour cela de s'appuyer sur les associations.	Les chiffres évoqués par Mme Cordier en réunion sont des chiffres récents pris en compte par Toulouse Métropole dans le diagnostic du PLUi-H: 140 000 personnes potentiellement exposées au bruit. La Métropole fait en sorte d'avoir les derniers chiffres en toute transparence pour ses documents. Nb: le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Toulouse Blagnac est réalisé par la Préfecture. Il s'agit d'une compétence de l'Etat. L'obligation de Toulouse Métropole est d'annexer ce document au PLUi-H et de prendre en compte les courbes de bruit afin d'édicter les règles, la collectivité ne peut pas l'actualiser.	
Vous avez parlé dans le volet écologie de trame verte et de trame bleue. Quand est-il de la trame noire ? C'est-à-dire de la préservation des zones à luminosité réduite voire absence de luminosité. Est-ce que le PLUi-H comprend un volet de lutte contre la pollution lumineuse qui a d'énormes conséquences sur la santé des animaux et des êtres-humains ?	La pollution lumineuse ne fait pas partie du périmètre couvert par le PLUi-H. Pour autant, Toulouse Métropole s'investit depuis quelques années contre la pollution lumineuse dans le cadre d'une politique d'éclairage intelligent. Dans des opérations d'aménagement concerté, et selon un certain encadrement, il serait possible d'introduire une notion de pollution lumineuse. Les panneaux lumineux sont réglementés par le règlement de publicité intercommunal.	
	NOUVEAU PLUI-H ET PROJETS ANTERIEURS	
Avec le nouveau PLUi-H, sera-t-il possible de revenir sur des projets antérieurs car avérés obsolètes ou impossibles techniquement sur le terrain ?	Il est possible de revenir en arrière. Des projets qui sembleraient obsolètes pourraient être remis en cause.	





b) Les questions posées à distance

LOGEMENT / CONSTRUCTION		
Quid des logements avec des prix trop chers Pourquoi 3 600 000 € le terrain rue Sainte Anne ?	Un des constats du diagnostic présenté est, en effet, que l'offre de logements sur le marché n'est pas toujours adaptée aux demandes des habitants et les prix sont trop élevés par rapport aux revenus moyens. Un des enjeux du nouveau PLUi-H sera de créer les conditions pour permettre de proposer une offre plus diversifiée et répondre aux besoins de tous : jeunes, familles, personnes âgées, logements locatifs sociaux à des prix abordables.	
+ 4 000 arrivées par an, + 6 600 logements par an. Le compte est bénéficiaire : pas de tension donc ?	Les besoins en logement ne proviennent pas uniquement des nouveaux arrivants. Les habitants en place ont également des besoins en logements : arrivée d'un nouvel enfant, décohabitation, divorce etc Les besoins cumulés de l'attractivité du territoire et du solde naturel créent une tension. Il y a aussi des besoins liés à l'évolution du parc de logements, pour compenser par exemple des logements démolis, des logements transformés (changement d'usage, regroupement de logements)	
	Par ailleurs, des tensions existent qui sont aussi liées aux niveaux de loyers et de prix. Dans certains secteurs, ils sont de plus en plus déconnectés des ressources des ménages. Le nouveau PLUi-H intègrera cette problématique, notamment dans le document du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) habitat.	
En quoi le PLUi-H impose une construction atténuant les nuisances imposées par les objectifs de densité et d'augmentation de surfaces immobilisées ainsi que le vis-à-vis violant l'intimité de nos concitoyens ?	L'un des principaux enjeux du nouveau PLUi-H en matière de logement est de prévoir la construction de logements en conciliant la problématique de la densité, de la qualité d'usage des logements et de la cohabitation des habitants. Les zones seront délimitées en fonction des formes urbaines existantes ou en fonction de l'évolution possible des tissus urbanisés. Certaines règles du futur PLUi-H permettront de s'adapter au contexte comme pour préserver un bâti ou une forme urbaine. D'une manière plus globale, le nouveau PLUi-H devra développer un urbanisme favorable à la qualité du cadre de vie et à la santé des habitants.	
Qu'en est-il de la concertation préalable au dépôt de permis de construire afin de rétablir la liaison entre les projets d'urbanisation et le voisinage proche ?	Le PLUi-H est coconstruit avec toutes les communes dans le cadre d'un long processus de concertation et de consultation. Cette concertation est à distinguer des demandes préalables de permis de construire, et elle n'a pas pour objet d'étudier les demandes de permis de construire spécifiques.	





MOBILITE

Déplacements : les pistes cyclables sont en grande partie exposées à la circulation. Parmi les 53% de personnes interrogées et déclarées comme satisfaites, combien prennent leur vélo de manière quotidienne ? Il me semble que cette catégorie de population devrait être ciblée pour votre enquête; les résultats seront sans aucun doute différents. Sinon l'autosatisfaction est bien entendu naturelle (53% restant un chiffre relativement faible).

Durant l'enquête réalisée entre mars et juin 2022, le questionnaire a été adressé au plus grand nombre sans distinction préalable sur les habitudes de déplacements puisqu'une diversité de thématiques y étaient abordées. L'objectif était de permettre au grand public de s'emparer de tous les enjeux du PLUi-H et de s'exprimer autour des principales thématiques traitées par le PLUi-H, sans nécessairement avoir de connaissances préalables. Néanmoins, la suggestion d'avoir des résultats plus représentatifs en ciblant les usagers réguliers de vélos a été notée. Dans la synthèse de l'enquête réalisée par Toulouse Métropole, il est bien noté que la desserte en mode doux est à améliorer.

Tisséo et la Région Occitanie ont lancé, en partenariat avec le Département de la Haute-Garonne et l'État, une grande enquête « Mobilité » auprès de plus de 15 000 habitants. L'objectif de cette enquête est de disposer d'une bonne connaissance des déplacements des habitants et de l'évolution des modes de vie afin de mettre en place des politiques concertées en matière de transports. Les premiers résultats seront connus en 2023 et intégrés dans le PLUi-H.

Déjà consciente de la nécessité de réaliser des aménagements adaptés, Toulouse Métropole a engagé la construction d'un réseau cyclable structurant, également appelé "Réseau Express Vélo", REV. Une ligne express vélo est un itinéraire cyclable qui offre des conditions optimales de circulation de bout en bout (sécurité, lisibilité, confort de roulement), un itinéraire jalonné et praticable toute l'année. Le Réseau Express Vélo renforcera la place du vélo comme véritable alternative à la voiture en centre-ville comme dans les communes périphériques. Une démarche de concertation est lancée spécifiquement sur le projet à l'échelle de l'agglomération, de la Métropole et des pôles territoriaux. Pour participer, toutes les informations sont à retrouver sur https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/.

Des déplacements doux oui, mais sécurisés!

Un des enjeux du PLUi-H en matière de mobilité douce est d'encourager les modes de déplacement alternatifs via :

- un maillage d'itinéraires piétons et cyclables continu et sécurisé ;
- une meilleure organisation du partage de la voirie (piéton/vélo/voiture) ;
- l'intégration de stationnement vélo pour les nouvelles constructions ;
- et l'accompagnement de l'émergence de nouveaux comportements.

Piétonisation : actuellement, sur Toulouse, 4 alentours d'écoles sont en phase test de piétonisation. Quels sont les premiers résultats ? Quand prévoyez-vous de généraliser ce dispositif ? Certaines écoles pourraient dès aujourd'hui bénéficier d'une telle expérimentation sans coût significatif (ex : groupe scolaire de la Ste Famille - proposition d'aménagement faite il y a 2 mois à Madame Dufraisse), Maire de quartier des Minimes, sans retour à ce jour) générant plus de sécurité pour nos enfants et du bien vivre dans les quartiers.

Des schémas directeurs piétons et cyclables ont été approuvés en 2019 par la Métropole. Depuis 2015, on compte + 37 % d'aires piétonnes: 760 km de zones 30, 59 km de zones de rencontre où évoluent véhicules motorisés et piétons prioritaires, ainsi que 12 km d'aires piétonnes dont les deux tiers en centre-ville de Toulouse.

Le PLUi-H n'est pas compétent et n'a pas pour rôle de gérer la piétonisation des centres villes ou de réguler la circulation.





ENJEUX DE TR	ANSITION ENERGETIQUE / BIODIVERSITE ET POLLUTION		
Peut-être une question hors sujet, mais puisqu'il y a des enjeux de transition énergétique et de pollution, est-il prévu de traiter le "problème" de l'incinérateur du Mirail récemment qualifié de plus polluant de France et qui alimente un important réseau de chaleur ?	La concertation préalable sur le projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Energétique de Toulouse-Mirail a eu lieu du 20 septembre au 27 novembre 2022. L'ensemble des informations sur ce projet est à retrouver sur le site de la concertation https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse		
Comment les gros mammifères, chevreuils et sangliers du nord de Toulouse, Paléficat et Grands selves trouveront un habitat attractif ? De façon générale, comment le PLUi-H répond à la perméabilité nécessaire à la biodiversité ?	La protection des milieux à forte sensibilité écologique et la restauration des continuités écologiques figurent parmi les priorités du futur PLUi-H à travers la protection et le renforcement de la Trame Verte et Bleue (TVB).		
La densité augmente les nuisances : en quoi le PLUi-H protège l'intégralité des trames vertes, bleues, sombres, brunes, blanches, olfactives, vertes pour toute la biodiversité, ainsi que pour les métropolitains humains ?	Le nouveau PLUi-H s'attachera à réduire l'exposition aux risques et nuisances des populations du territoire. Le PLUi-H va développer des outils et réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels pour protéger : - la trame verte et bleue : - la trame brune (protection des sols). Un travail sera également mené sur la pollution lumineuse dans tous les projets d'aménagement situés dans ou à proximité d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor. En revanche, le PLUi-H ne peut pas développer des outils applicables aux autorisations d'urbanisme pour protéger la trame blanche (pollution sonore) et olfactive.		
	LE DISPOSITIF DE CONCERTATION		
1 000 personnes interrogées, est-ce vraiment statistiquement représentatif de la population de Toulouse Métropole ?	La concertation sur le PLUi-H est ouverte depuis que le Conseil de la Métropole a prescrit le PLUi-H lors de sa séance du 10 février 2022. Différents moyens d'expression ont été mis en place (registre dématérialisé, registres papiers, courriers, ateliers) et le questionnaire est un des moyens d'expression. Le questionnaire ne traduit pas l'opinion de l'ensemble de la population mais les 19 demi-journées de présence sur le terrain ont permis d'aller à la rencontre de l'ensemble des habitants de la Métropole et de toucher des personnes qui ne connaissaient pas l'existence du PLUi-H.		
	La concertation se poursuivra en 2023. Les moyens d'expression cités précédemment restent disponibles. Des ateliers de concertation dans chaque secteur territorial de Toulouse Métropole suivis d'une réunion de restitution seront également organisés en 2023.		
	La concertation sera clôturée 3 mois avant l'arrêt du PLUi-H (début 2024) afin de permettre la rédaction de la délibération du bilan de la concertation. Le public aura encore l'occasion de s'exprimer pendant l'enquête publique sur le dossier arrêté.		
L'ANNULATION DU PLUI-H DE 2019			
Pourquoi le PLUIH a-t-il été annulé par le tribunal ? Quelles conséquences en avez-vous tirées ?	Voir réponse à la question identique dans la partie a) les questions posées en séance.		





	GROUP			
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
Comment peut-on déclarer une si grande attractivité de la métropole tout en ayant un taux de chômage comparable à la moyenne nationale ?	L'attractivité d'un territoire est un phénomène multidimensionnel qui est mesuré sur la base de la capacité d'un territoire à attirer mais aussi à retenir des habitants, des travailleurs, des entreprises ou encore des revenus. Ainsi, elle peut dépendre du marché de l'emploi et des demandes des entreprises en termes d'offres d'emploi, mais pas seulement. Les caractéristiques du territoire entrent aussi en jeu : cadre de vie, accès aux infrastructures, aux équipements ou aux espaces verts, coût de la vie, niveau du marché de l'immobilier, état du réseau de transports, dynamisme économique L'attractivité d'un territoire est aussi un concept relatif puisqu'elle est également liée à la concurrence entre les différents territoires et aux caractéristiques que présentent les autres territoires. Concernant spécifiquement l'emploi, on note que le taux de chômage de Toulouse, d'environ 8%, est en baisse depuis 2013 et le territoire montre des signes de reprise encourageants suite à la crise sanitaire.			
HORS PLUI-H				
Aujourd'hui le métro reste cher : 14.80 € les 10 trajets. C'est moins cher pour moi d'utiliser la voiture, même avec l'augmentation de l'essence.	Le PLUi-H ne dispose pas de compétences en matière de fixation des prix des transports en commun.			
Lorsqu'il y a des erreurs patentes sur les données chiffrées contenues dans les documents du site de Toulouse Métropole, y aura-t-il des rectificatifs? Exemple: le plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Toulouse Blagnac qui date de 2007 est adossé au PLUi-H actuel. Donc des niveaux de bruit bien supérieurs depuis la mise en service de gros avions depuis 20 ans venus remplacer les modules beaucoup plus petits des années 1995, 2000, 2005.	Voir réponse à la question identique dans la partie a) les questions posées en séance.			